



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 28 MAI 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 3

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 28 mai 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, Mme MORTIAU Carole, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LASSALLE Christian, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy, Mme MAYSOUNABE Amandine

Pouvoirs :

M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme SANCHOU Alexandra
M. ROTH Patrick donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. LAMAGNERE Gérard donne pouvoir à Mme MOURASSE Léa

Absents ou excusés :

M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LYS NOSTE VILATGE POUR LA FÊTE TRANSFRONTALIÈRE DU POURTALET 2026

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la demande de subvention adressée à la Communauté de communes par l'association Lys Noste Vilatge en date du 22 avril 2026,

L'association Lys Noste Vilatge organise des rencontres pastorales franco-espagnoles au col du Pourtalet le 5 juillet 2026. Cet événement est organisé en partenariat avec la Mairie de Sallent de Gallego depuis 2022, excepté en 2025 où l'évènement n'a pas eu lieu. Depuis quelques années, la Communauté de communes soutient et participe à des projets transfrontaliers.

Pour cette édition 2026, le budget est estimé à 16853€ TTC côté français et 6586€ TTC côté espagnol. L'association Lys Noste Vilatge sollicite une subvention de 3000€ auprès de la communauté de communes ainsi qu'une mise à disposition de matériel, d'exposition photos et la communication (valorisé à hauteur de 2000€ TTC dans le budget prévisionnel).

Il est proposé de soutenir cet évènement et d'allouer une subvention de 2 000€ à l'association Lys Noste Vilatge ainsi que la mise à disposition de matériel (grille + exposition + publicité dans l'Été Ossalois). Il est précisé que le montant proposé est revu à la baisse par rapport aux éditions précédentes (3 000€) au regard de la programmation et des partenaires publics sollicités, notamment côté aragonais.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- AUTORISE** l'attribution et le versement d'une subvention à l'association Lys Noste Vilatge comme indiqué ci-dessus ;
- PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 ;
- DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON